

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 23

DECEMBRE 1988

ELLES

OR M A T I O N S

N: 23

D E C E M B R E

1988

SOMMAIRE

<u>Pages</u>	<u>Titres</u>
3	AU FIL DE LA VIE MUNICIPALE
6	LA MAIRIE A VOTRE SERVICE
8	CCMPTE ADMINISTRATIF
10	DEPENSES 1987
13	BUDGET SUPPLEMENTAIRE
15	70e ANNIVERSAIRE
16	EMPRUNTS 1988
17	LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
23	VOIRIE
24	ASSAINISSEMENT
26	PERMIS DE CONSTRUIRE
28	SERVICES PUBLICS
32	ASSOCIATIONS CHUZELLOISES
33	CIMETIERE
39	LES ELECTIONS A CHUZELLES
40	EMPLOYES COMMUNAUX
41	LA VIE SCOLAIRE
43	DIVERS
45	ETAT-CIVIL

Le début de l'année 1989 verra le renouvellement des membres des Conseils Municipaux. C'est donc le dernier bulletin du Conseil sortant.

Le 10 juin 1977, le Conseil Municipal dont M. GERY était Maire, décida de créer un bulletin municipal. Le premier exemplaire parut le 1^{er} janv. '78.

Depuis, sans interruption, deux fois l'an, ce bulletin tient le courant la population sur les besoins, les réalisations, les dépenses, les problèmes, les budgets successifs, les délibérations du Conseil Municipal et divers renseignements.

C'est un gros travail et toute l'équipe municipale y met un peu du sien.

Je voudrais vous rappeler ce que pendant ces si dernières années, ce Conseil Municipal a réalisé dans ses grandes lignes.

1°) Assainissement :

Nous en sommes à la 7^e tranche.

2°) Bâtiments communaux :

Ils ont été remis en état : réfection de 3 logements d'instituteurs, toits du bâtiment des Anciens et de la Cure, peinture intérieure des classes du groupe scolaire primaire.

3°) Achat du terrain dit des Ponts et Chaussées.

4°) Electrification :

Chaque année, un ou plusieurs quartiers sont renforcés.

5°) Cimetière : Achat du terrain pour l'agrandissement et construction d'un mur de clôture.

6°) Voirie : Elle est suivie chaque année et ce n'est pas le moindre souci.

De plus, de nombreux élargissements de chemins ont été effectués.

7°) Ecole maternelle : Avec la venue d'une nouvelle population, la construction d'une école maternelle était nécessaire (3 classes dont 1 dans des locaux provisoires).

8°) Création d'une bibliothèque municipale.

9°) Révision du Plan d'Occupation des Sols

10°) Constitution d'un syndicat pour le dépôt des ordures ménagères à Vienne.

11°) Stade : Construction d'un terrain d'entraînement avec éclairage, système d'arrosage (puits, pompes) et création de jeux de boules.

12°) CD 36 : Elargissement avec confection de trottoirs entre St Maurice et le village.
Pose de deux ralentisseurs pour limitation de vitesse.
Une autre partie de St Maurice à la RN 7 et à la charge du département est en cours d'exécution.

13°) Dépenses imprévues : Les violentes pluies du mois de juin ont causé de gros dégâts à la voirie et au réseau d'assainissement.
Malgré les indemnités espérées, c'est une dépense dont la Commune se serait bien passée...

Voilà pour les réalisations principales.

Beaucoup d'argent a été dépensé pour le bien-être de tous. Ces travaux ont permis de moderniser les moyens de la Commune mais il reste encore beaucoup à faire.

En outre, plusieurs points noirs subsistent :

- la carrière ne doit recevoir que des débris inertes mais elle est souvent dans un état lamentable par la faute d'habitants malpropres et insouciants.
- Les chiens errants continuent de parcourir le pays, leurs propriétaires n'ont pas fait de progrès.
- les excès de vitesse : S.V.P. PENSEZ AUX PIETONS ... et aux ENFANTS.

Je ne veux pas terminer ce mot sans adresser mes remerciements aux membres du Conseil Municipal pour la conscience avec laquelle ils se sont acquittés de leurs tâches respectives sans ménager leurs efforts et leur temps. Je remercie également les employés communaux pour leur bon travail de l'année écoulée.

Ce bulletin municipal vous arrivera pour les fêtes de fin d'année au moment où toutes les familles se réunissent.

A tous, au nom du Conseil Municipal et de moi-même, je présente mes meilleurs vœux et bon courage pour la nouvelle année.

*

*

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT OUVERT : le MARDI de 9 h. à 12 h.
le JEUDI de 9 h. à 12 h.
le VENDREDI de 17h.30 à 19h.30

PERMANENCES des ELUS :

- le MARDI : M. CARRET Pierre ler adjoint
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe
- le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean, Maire
- le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint
ou M. FARAULT Georges, adjoint.

ASSISTANTE SOCIALE

Madame GUILLOUX, assistante sociale, recevra le public en Mairie de CHUZELLES,
le premier JEUDI de chaque mois, de 9 h. à midi

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES obligatoire pour tout français né avant le 1er mars 1971.

ATTENTION! seules les demandes déposées avant le 31.12.88 donneront lieu à une inscription permettant de voter en 1989. Aucune inscription n'a lieu d'office Les personnes non encore inscrites, ayant une attache dans la Commune (attache résultant : soit du domicile soit de la résidence de plus de 6 mois, soit de l'inscription à l'une des quatre contributions communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date mentionnée.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES: OU OBTENIR LES DOCUMENTS ?

Mairie du lieu de naissance :- Extrait de naissance
Bulletin de naissance

Mairie du lieu de mariage : - Extrait de mariage
Livret de famille

Mairie du lieu de décès ou
Mairie du domicile au moment - Extrait d'acte de
du décès : décès

Mairie du domicile :
- Carte nat.d'identité
- Passeport
- Carte d'électeur,
- Certif.d'autorisation
sortie territoire pour
mineurs nat.française,
- Copie conforme,
- Certificat de vie,
- Mariage.

Toutes mairies :
- Fiche indiv.Etat-Civil
- Fiche indiv.Etat-Civil
et de nat. française,
- Fiche fam.d'Etat-Civil
- Fiche fam.d'Etat-Civil
et de nat. française.

COMPTE ADMINISTRATIF 1987

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et fournitures	115 865.00
Frais de personnel	559 532.11
Impôts et taxes	3 657.00
Travaux et services extérieurs	365 284.67
Participation et contingents	475 474.16
Allocations - Subventions	18 883.83
Frais de gestion générale	96 597.02
Frais financiers	765 428.36
Prélèvements	379 249.00

TOTAL 2 779 971.15

RECETTES :

Produits de l'exploitation	139 197.38
Produits domaniaux	10 761.00
Produits financiers	15 238.57
Recouvrements - Subventions	149 971.66
Dotations reçues de l'Etat	1 003 559.36
Impôts indirects	21 768.00
Impôts directs autres que contributions	15 000.00
Contributions directes	1 552 314.00
Produits antérieurs	533 865.56

TOTAL 3 441 590.53

Excédent : 661 619.38 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursement d'emprunts	315 933.45
Acquisition de biens meubles et immeubles	144 490.79
Travaux de bâtiments et de génie civil	1 756 832.45
Acquisition de titres et valeurs	386 705.79

TOTAL 2 603 962.47

RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	740 446.03
Subvention d'équipement	634 430.00
Prélèvement s/recettes de fonctionnement	379 249.00
Participation travaux d'équipement	409 934.13
Produit des emprunts	1 900 000.00
Aliénation de titres et valeurs	416.24
Recouvrement de créances à terme	49 112.56

TOTAL 4 099 587.96

Excédent : 1 495 626.49 F.

BALANCE GENERALE

Excédent de fonctionnement	661 619.38
Excédent d'investissement	1 495 625.49
Excédent global de clôture	2 157 244.87

DE PENSES 1987

Sont analysées dans cette rubrique, les dépenses réelles du budget 1987 répertoriées par un classement différent du compte administratif.

La dépense de voirie est toujours lourde à supporter avec un montant de 1.163.701 F. L'aménagement du village ayant coûté 513.228 F, au titre de cet exercice.

Sont compris dans ce chapitre, les salaires de nos cantonniers, les réfections de chaussées, l'élagage et l'entretien des bordures de routes le curage des fossés, l'amélioration des carrefours ou virages dangereux, le déneigement, la fourniture d'enrobé, l'achat de panneaux de signalisation, de petit matériel et de produits se rattachant à la Voirie.

Une charge importante au budget est le chapitre emprunts qui totalise 1.060.093 F. constitué principalement des remboursements capital et intérêts, une petite somme étant des frais de dossiers. Dans cette rubrique, les emprunts ne sont pas ventilés. Ils se rapportent à la voirie, la construction de bâtiments, l'amélioration du réseau électrique, le stade, l'assainissement.

Le réseau d'égout a donné lieu à une dépense de 872.195 F. Les travaux de la 5e tranche et l'assainissement vers le moulin de Leveau constituent la plus grosse part : 656.204 F. le reste, étant des branchements après constructions; ces derniers sont financés par la taxe de raccordement.

Les dépenses se rapportant à l'école, l'enseignement, la cantine, atteignent une somme de 460.487 F. Notre participation au SMESAV étant de 147.290 F. Le solde des travaux de l'école maternelle figure pour un montant de 106.141 F.

Les salaires du personnel travaillant à l'école ou à la cantine, les fournitures scolaires, l'achat de matériel scolaire, l'entretien des locaux ou des logements, diverses petites fournitures ont fait grimper le total à la somme précédemment annoncée. Les remboursements d'emprunts se rapportant à l'école ou à la cantine ne sont pas insérés dans ce chapitre.

La gestion et l'administration de la Commune est aussi une somme assez rondelette soit : 457.938 F. Cette rubrique comprend toutes les fournitures de bureau, l'achat d'un traitement de textes, les reliures des documents administratifs, les salaires et indemnités de fonction, les participations aux charges intercommunales qui ne sont pas affectées à l'école, à l'action sociale ou au SIVOM (service incendie, piscine, syndicat 4 vallées, eau potable, gendarmerie) et l'entretien de bâtiments communaux.

Le stade a demandé une dépense de 342.714 F. Les plus grosses factures viennent de la réalisation d'un terrain d'entraînement en stabilisé, de son éclairage, du creusement d'un puits et de l'acquisition d'un système d'arrosage.

Les charges sociales sont liées aux salaires payés et s'élèvent à 196.705 F.

L'action sociale a créé une dépense de 164.508 F. le contingent d'aide sociale à lui seul s'élève à 143.009 F. , le reste de cette somme étant des subventions à des organismes sociaux, les repas et colis distribués aux personnes âgées de la Commune.

L'utilisation du carburant chauffage a occasionné une charge de 138.301 F. et pourrait être affectée à l'école, la Mairie, le Mille-Club et pour une petite partie, à l'Eglise.

Pour la construction et l'entretien des bâtiments communaux, il a été dépensé 118.414 F. Cette somme a été ventilée comme mentionné dans les différents chapitres.

Le ramassage des ordures ménagères a coûté 88.047 F auquel il conviendrait d'ajouter l'entretien de la décharge qui n'a pas été réglé en 1987.

La consommation d'électricité, chauffage et éclairage des bâtiments, l'entretien de l'éclairage public, est facturé pour un montant de 76.050 F.

La culture et les loisirs ne sont pas négligeables avec un montant de 30.114 F. et comprennent l'aménagement de la bibliothèque, l'entretien du Mille Club et diverses subventions à des associations ayant un caractère culturel.

La facture de téléphone pour l'école et la Mairie s'est élevée à 6.037 F. L'embellissement et le fleurissement du village ont coûté 4.183 F.

Nous espérons que la lecture de cet article ne vous a pas paru trop fastidieuse et vous a bien informés sur la vie de votre Commune.

L'homme au foyer :

Au moment de ramener à la maison sa femme et son premier-né, un jeune papa, ravi mais quelque peu dépassé par les événements, pose une ultime question à l'infirmière : "Pouvez-vous me préciser, madame, à quelle heure il faut réveiller le bébé le matin?"

SECTION de FONCTIONNEMENT : Dépenses

Denrées et fournitures	- 22 000
Travaux et services extérieurs	- 50 000
Allocations - Subventions	5 000
Frais de gestion générale	80 172
Charges exceptionnelles	1 760
Prélèvement p/Dépenses d'Investis.	400 000

TOTAL 414 932

Recettes

Produits de l'exploitation	- 1 000
Produits domaniaux	7 147
Recouvrement - Subventions	13 600
Dotation de l'Etat	27 097
Impôts indirects	7 730
Excédent de fonctionnement reporté	351 619
Agence de bassin	8 739

TOTAL 414 932

SECTION D'INVESTISSEMENT: Dépenses

Achats de matériel	15 000
Travaux de bâtiments	190 000
Voirie et SIVOM	350 000
Assainissement	1 010 000
Remboursement emprunt SIVOM	4 200
Cimetière	432 378

TOTAL 2 001 578

Recettes

Fond compensation T.V.A.	- 16 000
T.L.E.	40 320
Subventions	3 000
Trop perçu par SIVOM	1 644
Subvention voirie	76 989
Prélèv. s/Recettes de fonctionnement	400 000
Excédent d'investissement reporté	1 495 625

TOTAL 2 001 578

BALANCE GENERALE

Recettes et dépenses de fonctionnement
s'équilibrent à 414 932

Recettes et dépenses d'investissement
s'équilibrent à 2 001 578

2 416 510
=====

La 6° tranche d'assainissement n'a pu être réalisée en 1987. Ceci a permis de dégager un excédent important au compte administratif. Ces travaux se sont terminés au printemps dernier et il a fallu de nouveau prévoir une somme permettant de financer cette opération.

Un solde très positif en section de fonctionnement a été prélevé et se retrouve en recettes d'investissement.

L'aménagement du nouveau cimetière ne pouvant être subventionné par l'Etat ou le Conseil Général, la somme de 432.378 F affectée à ce poste, permettra de rendre cet agrandissement opérationnel dans des délais assez courts.

Dans le chapitre "Bâtiments", on retrouve 190.000 F. qui serviront à régler les premiers frais de construction d'une classe supplémentaire à l'école maternelle.

La dépense de voirie qui avait une prévision déjà lourde au budget primitif, a dû être augmentée d'une somme importante pour permettre de réaliser un programme d'amélioration des chemins communaux.

Voici donc, brièvement évoquées les orientations de ce budget supplémentaire.

70eme ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Dans une matinée baignée de soleil, une foule nombreuse a participé aux cérémonies commémorant le 70eme anniversaire de la fin des hostilités 1914/18.

Après le dépôt de gerbes devant le monument aux morts, M. FAYOLLE, membre de la FNACA fit l'appel aux morts. M. CHAINTREUIL, Maire, demanda une minute de silence et, dans son allocution, rappela de façon émouvante, ce que nous devons à nos anciens, morts pour la patrie

Avant le vin d'honneur offert par la Municipalité au Mille Club, M. FARULT, accompagné de M. Georges VALLUIT représentant la ligue contre le cancer et de M. AVALLET Bernard délégué de Chuzelles, remit un chèque de 1 500 F. à Mme Michèle BOUVARD qui, très émue, remercia le Comité FNACA DE Chuzelles/Seyssuel pour cette touchante générosité.

A la suite de cette remise, Mme THIBAUDIER, Présidente de la bibliothèque municipale reçut des mains de M. PLANTIER Secrétaire FNACA deux très beaux livres retraçant la guerre d'Algérie.

EMPRUNTS 1988

Cette année, le Conseil Municipal a contracté trois emprunts afin de faire face à d'importantes dépenses.

a) 60.000 F. ont été demandés le 21.04.88 à la CAISSE D'EPARGNE de VIENNE pour un renforcement d'électrification rurale. Sa durée est de 7 ans.

b) 250.000 F. ont été nécessaires pour des travaux d'équipement rural. C'est la CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL de VIENNE qui nous les a fournis au taux de 9,90 % pour une durée de 15 ans.

c) 700.000 F. auprès de la CAISSE des DEPOTS au taux révisable de 8,70 % sur 15 ans. Cette somme, plus conséquente, a été investie dans la 7e tranche d'assainissement concernant le lieu-dit "Le Verdier".

Toujours des emprunts ? Pensez-vous.

Une Municipalité ne peut rien entreprendre sans avoir recours à des prêts. N'est-ce-pas la même chose au sein d'un ménage quand il veut accéder à la propriété ? ...

LES DECISIONS DU C. M.

SEANCE DU 23.06.88

Demande de subvention pour la construction d'une 3e classe maternelle. M. le Maire rappelle la création d'une 3e classe maternelle par décision de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 3 mai 1988.

Vu les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal accepte cette création et sollicite de M. le Président du Conseil Général, une subvention pour construction d'un local attenant à l'école maternelle.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

M. le Maire a écrit à M. le Préfet de l'Isère le 17.6. pour lui demander de considérer la Commune comme sinistrée à la suite de l'orage du 16 juin.

Le Conseil Municipal approuve la démarche de son Maire

Création d'un emploi d'AGENT de BUREAU DACTYLOGRAPHE

Vu l'arrêté du 25.3.74, art. 3, le Conseil Municipal crée l'emploi d'AGENT DE BUREAU DACTYLOGRAPHE. Cet agent sera rémunéré selon l'indice brut (220-282) du groupe III pour une durée hebdomadaire de 20 heures. Emprunt de 250 000 F à la Caisse d'Epargne de VIENNE au taux de 9,9 % en 15 ans pour travaux d'équipement courant.

Téléphone à la cantine scolaire : prise en charge

par la Commune de la taxe de raccordement : 210.79 F.

Subvention pour classe verte (octobre 1987)

Egale à celle du Conseil Général soit : 3 360 F.

SEANCE DU 2.09.1988

ECOLE MATERNELLE : Construction d'une 3ème classe. Etude du nouveau plan proposé par M. PENEL, architecte.
Coût : 332 165 F TTC.

Le Président du C.G. accuse réception de notre demande de subvention du 23 juin, par lettre du 24 août. Le Conseil attend la décision du C.G. avant de lancer l'opération.

ASSAINISSEMENT : M. MERNAZ nous informe que notre demande d'inscription au programme 1988 a été retenue "DMI" pour une subvention de 35 % sur un montant de travaux de 200 000 F HF. Ces travaux permettraient de desservir Le Verdier, La Reyet, Poyarde et Abondance.

A.S.E.M. M. le Maire donne lecture d'un projet de contrat concernant les A.S.E.M. pour une durée de travail hebdomadaire de 33 h. Projet accepté.

VOIRIE : L'élargissement du chemin communal de Thiers a nécessité l'acquisition de terrain auprès des riverains, à savoir, Mme ABATIU, M. ODRAT Clément, M. ODRAT Gilbert. Le C.M. fixe à 8 F le prix du m2 pour ces acquisitions.

ELECTRIFICATION RURALE Programme 1989 : M. le Maire donne lecture de la liste des postes qu'il conviendrait de renforcer, liste fournie par E.D.F. de VIENNE. Elle concerne les postes suivants : Dauphine S-O du poste Gruyère, les Rives de la Sévenne, le Rival, Antennes O et S du poste Bourg. Le C.M. sollicite son inscription au programme 1989 du département.

RALENTISSEURS sur C.D. 36 : Une convention est à signer avant la pose de ces ralentisseurs. Demande sera faite à la Compagnie d'Assurance "Responsabilité Civile" quant à l'article 2 de ladite convention rendant responsable la Commune de toutes les conséquences dommageables envers les tiers et usagers du fait de la présence et de l'exploitation de ces ralentisseurs.

AGENT DE BUREAU : 13 candidatures. Toutes les personnes seront prévenues pour subir le test annoncé ; elles seront également informées de la rémunération à percevoir.

CATASTROPHES NATURELLES : La Commune a été reconnue sinistrée. Les personnes seront averties dès réception du Décret ministériel.

DEMANDE de Mme GARCIA : Le Conseil Municipal décide de garder comme salle d'archives la pièce du 2ème étage du groupe scolaire, attenante à l'appartement occupé par Mme GARCIA.

SEANCE DU 13.10.1988

COMPTE ADMINISTRATIF : Il est présenté par M. CARRET Pierre adjoint au Maire, Président de séance et donne la balance générale suivante :

Section de fonctionnement -

. Dépenses	2 779 971.15
. Recettes	3 441 590.53
. Excédent	661 619.38

Section d'investissement -

. Dépenses	2 603 962.47
. Recettes	4 099 587.96
. Excédent	1 495 625.49

Ce qui fait ressortir un excédent global de clôture de 2 157 244.87

CONCESSIONS AU CIMETIERE : Le tarif des concessions dans le nouveau cimetière est établi comme suit :

- concession trentenaire	450 F
- concession cinquanteenaire	1 100 F
- concession centenaire	2 500 F

ABRI DE CAR AU MOULIN : Difficultés de l'implanter aux alentours du moulin (refus de s'arrêter des cars FAURE)
M. LARGEAU demandé qu'une commission voit sur place.

AMENAGEMENT DU C.D. 123 A dans la traversée du village.

Le C. M. repousse cette étude dans l'immédiat.
M. BOUFFETIER demande la pose de panneau de ralentissement de vitesse dans les Martinières (hors agglomération). Le C.M. accepte la pose d'un double S (seul autorisé).

GARDE CHAMPETRE Etude en cours sur la création de ce poste.
M. le Maire annonce la nomination de Mme MARCARIAN Aznive comme AGENT de BUREAU DACTYLOGRAPHE.

SEANCE DU 8.11.1988

ASSAINISSEMENT : La Commune a été inscrite au programme DM 1 de 1988 pour un montant de 800 000 F HT. Elle bénéficie d'une subvention de 280 000 F.

EMPRUNT : Afin de couvrir la part contributive de la Commune, le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 700 000 F. auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne au taux révisable de 8,70 % sur 15 ans.

CIMETIERE : Le Conseil Municipal retouché le règlement ébauché lors de la précédente réunion et décide son application pour les deux cimetières.

CONCESSIONS : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne précisant que les concessions centenaires sont supprimées. En conséquence, le Conseil Municipal annule la délibération du 13 octobre et établit comme suit les tarifs des concessions de 2,75 m² - de 1,10 m sur 2,50 m.

Concession trentenaire	450 F.
Concession cinquantenaire	1 100 F
Concession perpétuelle	5 000 F

PETITION des habitants riverains de la V.C.n° 5 dite chemin de la forêt : le Conseil Municipal ne peut réserver cette voie publique aux seuls riverains mais décide de réglementer la vitesse tant que les travaux d'élargissement du C.D.36 ne seront pas terminés.

CANTINE SCOLAIRE : M. le Maire donne lecture d'une lettre du bureau de la cantine. Décisions du Conseil Municipal :

- un poste de cantinière auxiliaire est créé (avec rémunération horaire) pour le remplacement de la cantinière en titre en cas de maladie ou accident.
- la Commune décide de prendre en charge la réparation des gros matériels et la révision immédiate des brûleurs de la cuisinière fonctionnant au gaz,
- la réfection du restaurant scolaire sera réalisée aux vacances d'été de 1989. Seront effectués en même temps, les réparations des fenêtres.

EQUIPEMENT DES CANTONNIERS : les cantonniers seront équipés de bleus de travail, chaussures de sécurité, gants, vêtements de pluie et de baudriers de signalisation.

GARDE CHAMPETRE : Les candidatures seront acceptées jusqu'au 8 décembre.

CARRIERE : Les habitants constatant une infraction au règlement de la carrière sont invités à signaler le fait à la Mairie en fournissant, si possible, le numéro d'immatriculation du véhicule.

SEANCE DU 5.12.88

Budget supplémentaire présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 414 932.00 F.
- Section d'investissement : 2 416 510.00 F.

Cimetière : Etablissement du plan- prévoir aménagement du terrain - tracé des allées - drainage - évacuation des eaux - apport de gravier - entrée -

Prévoir emplacement pour monument aux morts s'il y a déplacement. - Demande de devis.

Diverses demandes concernant l'école : (Association de parents d'élèves - Conseil d'école.)

- création d'une 4e classe élémentaire à la rentrée 89
- remise en état des bureaux (par décapage, sablage ou vernissage)
- nettoyage et peinture de l'ancienne cuisine par les employés communaux
- poubelles : seront remises dans le local à côté des W.C.

Chaudière pour chauffage de l'école maternelle : voir Soratherm pour contrat d'entretien.

Garde-champêtre : candidatures reçues jusqu'au 8.12.

Examen pour sélectionner les candidats.

VOIRIE

Les travaux de voirie pour l'année 1988 se sont terminés dans de bonnes conditions juste avant le froid de la fin novembre. Les voici récapitulés :

- réfection du carrefour des Martinières après un élargissement (financé par le lotisseur), ce qui augmentera la visibilité et la sécurité des usagers de la VC 1 débouchant sur le CD 123.
- goudronnage partiel du parking des écoles au centre du village.
- réfection de la VC 4 (route de Simandres). Elle n'était pas prévue au programme 88 mais après un renforcement du réseau d'eau potable et du passage de l'assainissement, une portion de cette route demandait une réfection totale. Des tuyaux et grilles ont été posés pour permettre l'élargissement. La S.D.E.I. pour l'eau et l'Entreprise ROMET pour l'égoût ont participé financièrement à cette réfection
- Les orages de juin ont causé de nombreux dégâts sur le réseau routier (et aussi aux particuliers) nécessitant l'intervention d'une entreprise pour le nettoyage des routes et curage de fossés, notamment, au chemin qui relie la Devillièrre au chemin des Broses où un apport de tout-venant fut nécessaire pour une modification de profil.
- Un travail important est en cours sur le CD 36 pour terminer l'élargissement entre le hameau de St Maurice et la RN 7. Celui-ci est dirigé et financé par la Direction Départementale de l'Equipement.

"Bonnes Fêtes et Bonne Route"

ASSAINISSEMENT

En cette fin d'année 88, notre réseau d'assainissement se trouve de nouveau plus étoffé par la mise en place d'une colonne importante, celle-ci partant de l'équipement existant au BOIRON, pour rejoindre le quartier du ROYET, l'itinéraire étant toujours tracé dans la perspective des programmes futurs.

Le coût de ces travaux estimé dans le projet à 1.000.000 de francs, ne peut être fixé avec précision à ce jour ; cependant, nous avons la certitude d'obtenir du Conseil Général, une subvention de 400.000 Fr.

Pourtant, cette réalisation garde une allure inachevée si elle ne permet pas le branchement direct des habitations. Aussi, le Conseil Municipal a-t-il décidé de programmer une tranche complémentaire qui assurerait la desserte des quartiers suivants :
Le Verdier - Le Royet - Pojarde et Abondance -

Son coût s'élèverait à 800.000 Fr. HT. subventionné à 35 %. Au cours de ces derniers mois, l'accès au tout à l'égout a également été fourni à une dizaine de maisons au centre et nord du village : il était opportun d'effectuer ces travaux avant la réfection complète de la route départementale et de la voie communale n°4.

Tous ces équipements qui reviennent très chers, ne sont pas à l'abri des caprices du temps, qui parfois font beaucoup de ravages aux biens des particuliers et de la collectivité. Aussi, on peut voir maintenant, la colonne installée depuis peu et avec beaucoup de difficultés dans la combe de Boussole, très endommagée par le terrible orage du 16 juin 88. De plus, à ce jour, il n'est pas certain que sa remise en état soit subventionnée au titre des catastrophes naturelles.

Avec cet article et les précédents traitant de ce sujet, il vous est exposé régulièrement la situation de notre réseau d'assainissement. S'il reste beaucoup à faire en ce domaine, on peut constater depuis son départ en 1980 la progression de cette réalisation

communale pour le bien-être de tous et le maintien d'un environnement agréable, ce que par ailleurs, tout un chacun devrait avoir le souci de sauvegarder.

* * * * *

AUX NOUVEAUX VENUS A CHUZELLES

Le regret souvent renouvelé des élus communaux et des services administratifs de la Mairie, est de ne pas avoir fait connaissance avec les nouveaux arrivants, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il est assez gênant de ne pouvoir renseigner un livreur ou des familiers de ces récents chuzellois sur la direction à prendre pour trouver leur domicile. Aussi, si vous arrivez à Chuzelles, venez dire bonjour à la Mairie. Votre visite ne pourra que faciliter votre intégration, vous connaîtrez mieux votre futur cadre de vie et les responsables municipaux seront heureux de vous accueillir.

ATTENTION AU GEL

En prévision d'un gel possible au cours de l'hiver, songez à préserver vos compteurs d'eau. Vous êtes seuls responsables en cas de dégâts.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS

LA DERNIERE EDITION DE NOTRE BULLETIN

Numéro d' enregistrement	Date de dépôt de la demande	Nom et Prénom du demandeur -	Lieu-dit	Nature de la Construction	Date du permis
V 1016	13.06.88	MICHEL Patrick	L'Orée du Village	maison individuelle	18.08.88
V 1017	13.06.88	BOUAKKAZ	L'Orée du Village	maison individuelle	18.08.88
V 1018	23.06.88	MAHAMDI Djemel	L'Orée du Village	maison individuelle	18.08.88
V 1019	23.06.88	CARUSO René	L'Orée du Village	maison individuelle	01.09.88
V 1020	28.06.88	BUTHION Dominique	Le Cloutrier	Bâtiment rural en habitation	Refus
V 1021	16.07.88	BOUVET Lucien	Pauphile	Construction préfabriquée	29.11.88
V 1022	25.08.88	MASSAT Patrick	St Maurice	garage	04.11.88
V 1023	31.08.88	REA Robert	Chemin des Martinières	maison individuelle	22.11.88
V 1024	31.08.88	FENETRE Jacques	Chemin des Martinières	maison individuelle	22.11.88
V 1025	06.08.88	DECLERCK Yvon	St Maxime	bâtiment annexe	à l'instruction
V 1026	22.09.88	PITRAT Monique	Chemin des Martinières	garage	27.10.88
V 1027	22.09.88	GENEVE Daniel	Boussole	maison individuelle	27.10.88
V 1028	13.10.88	DUPWICH Frédérique	L'Orée du Village	maison individuelle	22.11.88
V 1029	10.11.88	GERLAND Alain	Les Pins	maison individuelle	à l'instruction
V 1030	10.11.88	SIEMIANOWSKI Jean	Les Pins	maison individuelle	à l'instruction
V 1031	17.11.88	DEMORTIERE	Boussole	maison individuelle	à l'instruction
V 1032	22.11.88	COLOMBIER Bernard remplace le permis RANDON Georges	Plein Sud	maison individuelle	à l'instruction
V 1033	29.11.88	BONNET Marie Thérèse	Les Troupelières	aménagement	à l'instruction
V 1034	29.11.88	POULAT Jean-Jacques	Les Martinières	aménagement	à l'instruction
V 1035	30.11.88	PORTALES Max	Boussole	garage	à l'instruction
V 1036	06.12.88	BUTHION Roger	Les Serpaizières	aménagement	à l'instruction

SERVICES PUBLICS

SERVICES PUBLICS

SERVICES

S.N.C.F. Gare de VIENNE - Réservation voyageurs :
Tél. 74.85.03.17

Gare d'ESTRESSIN :
Tél. 74.85.10.78

Vous trouverez tous les services d'une grande
gare à Estressin 1 Bd. Henri Fleury
Informations - Ventes de billets - Réservation -
Places couchées - Abonnements.

POLICE - VIENNE - Gendarmerie d'ESTRESSIN
59, montée Bon accueil
Tél. 74.85.00.17 ou le 17

SAPEURS POMPIERS - VIENNE - Av. Marcellin Berthelôt
Tél. 74.31.61.18 ou le 18

E.D.F. - VIENNE - Rue Denfert Rochereau
Tél. 74.53.47.50
Dépannage Tél. 74.53.00.92

SERVICE DES ENIX - S.D.E.I. VIENNE 5 rue Peyssonneau
Tél. 74.85.16.18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : VIENNE Cours Brillier

PISCINE INTERCOMMUNALE de VILLETTE de VIENNE
Tél. 74.57.96.45

SERVICES MEDICAUX et HOSPITALIERS

Centre anti-poisons LYON Hôpital E. Herriot
Tél. 78.54.14.14

S M U R Tél. 74.85.85.40
Hôpital de VIENNE Tél. 74.31.33.33

MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile CHUZELLES 74.57.92.82
et Dr DESTORS Tél domicile VILLETTE de VIENNE
74.57.97.39

Cabinet médical à VILLETTE de VIENNE
Tél 74.57.94.02

Dr BARDET LAPENDRY à Pauphile CHUZELLES
Tél 74.85.04.74

Dr MICHALLON à SEYSSUFL
Tél 74.85.85.93

INFIRMIER : Gérard LEGIARDI - Les Cannes à SEYSSUEL
Tél 74.85.72.73

CABINET DENTAIRE : Dr F. PERNEL à VILLETTE de VIENNE
Tél 74.57.99.49

PHARMACIE : Mme REYMOND à VILLETTE de VIENNE
Tél 74.57.99.21

.....

Suite Services Publics -

ADMINISTRATIONS

Sous-Préfecture : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél. 74.53.26.25

Hôtel des Impôts : 12, Rue Jean Moulin VIENNE
Tél. 74.53.32.12

Direction Départementale de l'Équipement :
(antenne de Vienne) 9, Rue Victor Faugier
Tél. 74.85.12.80

Perception de Vienne-Banlieue : Place St Pierre VIENNE
Tél. 74.85.15.28

Mairie de CHUZELLES : Tél. 74.57.90.97

Maire M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél. 74.85.33.64

1er adjoint M. CARRET Pierre Les Martinières
Tél. 74.57.90.64

2e adjoint M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél. 74.85.83.36

3e adjoint M. FARAULT Georges à Montferrat
Tél. 74.57.91.73

4e adjoint Mme GARDAIS Michèle Le Verdier
Tél. 74.57.91.66

Secrétaire de Mairie M. JANET André Le Village
Tél. 74.57.91.51

ENSEIGNEMENTS OU SERVICES S'Y RATTACHANT

Ecole Publique de Chuzelles : Tél. 74.57.90.76
Directeur M. BONTE

Ecole Maternelle : Tél. 74.57.06.30
Directrice Mme COLLET

Cantine scolaire municipale : Tél. 74.57.08.25
Présidente Mme VERDIER Le Verdier

Sou des Ecoles : Présidente Mme RODRIGUEZ Le Verdier
Association des Parents d'Elèves (Ecole Publique)

Président M. AVALLET

C.E.S. de VIENNE-SEYSSUEL Montée Bon-Accueil SEYSSUEL
Tél. 74.85.39.54

Transports scolaires du second degré : Cars FAURE
VALENCIN Tél. 78.96.11.44

Bureau de VIENNE Tél. 74.53.22.90

Service Religieux : Curé de TERNAY

Tél. 72.24.62.09

ASSOCIATIONS CHUZELLOISES

- 1 - A.C.C.A. CHASSE - Président M. CARRET Louis
- 2 - A.I.A.D.M.R. Président M. L'AOUSTET à SEYSSUEL
- 3 - AIDE aux PERSONNES AGEES : Président M. L'AOUSTET
- 4 - AMICALE BOULES CHUZELLOISE (ABC) Pt.M.GINOT Joseph
- 5 - ASSOC. D'EDUCATION POPULAIRE- Pt. M.BOURGUIGNON J.
- 6 - ASSOCIATION des JEUNES- Pte.Mlle PETRAKIS Nathalie
- 7 - ASSOC.des PARENTS D'ELEVES Président M. AVALLET B.
- 8 - ASSOCIATION FAMILIALE - Pte Mme GUITOU Anne-Marie
- 9 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE -Présidente Mme THIBAUDIER
- 10- CANOE-KAYAK - Président M. LARDIERE à ESTRESSIN
- 11- CANTINE SCOLAIRE - Présidente Mme VERDIER
- 12- CHORALE "LA CLE DES CHANTS" Pt. M. DACHEUX A.
- 13- CLUB des ANCIENS - Président M. CLERC Albert
- 14- DANSE FOLKLORIQUE -Présidente Mlle VALETTE Chantal
- 15- ETOILE SPORTIVE de la SEVENNE
- 16- F.N.A.C.A. - Président M. FARAULT Georges
- 17- FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS - Pt. M. BAUDOUX Maxime
- 18- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - Présidente Mme. TURCAS
- 19- HARMONIE de SEYSSUEL Pt. M BELLAND Michel SEYSSUEL
- 20- JUDO CLUB VILLETTE CHUZELLES Vice Pt. M. GARCIA D.
- 21- LA SEVENNE - Président M. FAYOLLE Jean
- 22- SAINT-VINCENT - Président M. GONIN Marcel
- 23- SOU des ECOLES - Présidente Mme RODRIGUEZ Jeanine

* * * * *

REGLEMENT DU CIMETIERE

REGLEMENT MUNICIPAL

CONCERNANT LA POLICE DES INHUMATIONS DU CIMETIERE

DE CHUZELLES

Règlement élaboré en considération :

- du titre du Livre III, titre VI du Code des Communes concernant les Pompes funèbres et cimetière
- des décrets du 27 avril 1889 et du 31 déc.1941,
- de l'article 77 du Code Civil, et des articles R 15 et R 25 du code pénal.

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 1988, ont droit à une sépulture dans le cimetière communal :

- les personnes décédées sur le territoire de la Commune, quel que soit leur domicile,
- les personnes domiciliées dans la Commune, quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- les personnes que leurs parents désirent inhumer dans la concession familiale située dans le cimetière communal, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès mais avec autorisation écrite des propriétaires ou des ayants-droit.

Aucune inhumation ne pourra avoir lieu sans une autorisation écrite de l'Officier de l'Etat-Civil. Cette autorisation sera délivrée sur imprimé et sans frais. Elle mentionnera d'une manière précise le nom de la personne décédée, son domicile, l'heure de son décès et celle à laquelle aura lieu son inhumation. Toute personne qui, sans cette autorisation, ferait procéder à une inhumation, serait passible des peines portées à l'article R40 7° du Code pénal.

Les personnes qui pénètrent dans le cimetière doivent s'y comporter avec la décence et le respect qu'exige cet endroit. L'entrée du cimetière est interdite aux personnes en état d'ivresse aux marchands ambulants et aux enfants non accompagnés.

Il est expressément défendu d'escalader les murs et grillages de clôture du cimetière, les grilles ou treillages des sépultures, de monter sur les arbres et monuments funéraires, de marcher ou de s'asseoir sur les pelouses, d'écrire sur les monuments et pierres funéraires, de couper ou arracher les fleurs plantées sur les tombes ; enfin, d'endommager d'une manière quelconque les sépultures.

TERRAINS CONCEDES

CHAPITRE 1° - DISPOSITIONS GENERALES

- Inhumations - Autorisation -

Aucune inhumation dans les terrains concédés par la Commune ne pourra avoir lieu sans qu'il soit établi une demande écrite de la part du concessionnaire ou de ses ayants-droit.

- Délimitation des concessions -

Les concessions de terrain seront occupées à la suite et sans interruptions dans les emplacements désignés par l'Administration Municipale.

Les terrains concédés qui ne seraient pas immédiatement occupés devront être marqués dans les trois jours, de signes ostensibles annonçant le nom du concessionnaire. Ces signes devront être maintenus en bon état par les familles, l'Administration n'étant pas responsable des erreurs et empiètements qui pourraient en résulter.

Dans un délai d'un an après la première inhumation la concession devra être délimitée au moyen d'un cadre en ciment.

- Affectation spéciale des concessions -

Les concessions ne constituant point des actes de vente et apportant pas un droit réel de propriété, mais simplement un droit de jouissance et d'usage avec affectation spéciale et nominative, les terrains concédés ne peuvent être l'objet de vente ou de transactions particulières sans l'avis écrit de la Mairie.

Différentes classes des concessions -

Les concessions sont divisées :

- . concessions trentenaires,
- . concessions cinquantenaires,
- . concessions perpétuelles.

Les tarifs de ces concessions sont fixés par délibération du Conseil Municipal ou Arrêté du Maire.

CONCESSIONS TRENTENAIRES ET CINQUANTENAIRES

Concessions trentenaires et cinquantenaires - Elles auront une superficie de 2,75 m² soit une longueur de 2,50 m. et une largeur de 1,10 m. Elles sont faites pour une durée de 30 et 50 ans. Elles sont renouvelables sur place indéfiniment à l'expiration de chaque période de 30 et 50 ans au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Ces concessions pourront être renouvelées dans les 2 ans qui suivent la fin de leur validité. Après ce délai, la concession fera retour à la Commune.

CONCESSIONS PERPETUELLES

Dimensions - Les concessions perpétuelles auront les dimensions suivantes : soit 2,50 X 1,10 = 2,75 m².
soit 2,50 X 2,20 = 5,50 m²

Reprise - Etat d'abandon - Cependant, les dispositions de la Loi du 3 janvier 1924 portant reprise des concessions perpétuelles à l'état d'abandon seront appliquées le cas échéant.

Construction de monuments - Les concessionnaires pourront élever des monuments funéraires au-dessus des caveaux mais ils ne pourront établir leur construction clôture et plantation au-delà du terrain concédé. En aucun cas, les monuments ne pourront dépasser la hauteur du mur de l'enceinte des cimetières.

Responsabilité de la Commune - La Commune ne prend aucune responsabilité concernant les avaries, dégradations et dégâts de toute nature causés par des tiers aux ouvrages et insignes funéraires établis ou placés par les concessionnaires. Il en est de même des vols qui seraient commis dans les mêmes circonstances au préjudice des concessionnaires.

Article II : Responsabilité des concessionnaires - Les concessionnaires ou les ayants-droit restent responsables des dégâts que pourraient occasionner leurs monuments ou plantations. Au cas où un monument, pierre tombale ou autres seraient renversés pour une cause quelconque et que des dégâts seraient commis aux concessions voisines, Procès-Verbal de constat serait dressé par le Maire à toutes fins utiles, copie étant laissée à la disposition des intéressés.

TERRAIN GENERAL (ou FOSSE COMMUNE)

Article 14 : Emplacements - Les inhumations en terrain général ou terrain non concédé se feront dans les emplacements et sur les alignements désignés par l'Autorité Municipale.

Article 15 : Dispositions générales - Dans les terrains non concédés, les inhumations seront faites dans les fosses particulières creusées sur des lignes parallèles. Chaque fosse portera un numéro particulier. Les fosses auront au moins 1,50 m de profondeur, 2,50m de longueur et 1,10 m de largeur.

Article 16 : Scellements et signes funéraires - Aucune fondation, aucun scellement sauf des scellements extérieurs ne pourront être effectués dans les terrains non concédés. Il n'y sera déposé que des signes funéraires dont l'enlèvement pourra facilement être opéré au moment de la reprise des terrains par l'Administration.

Article 17 : Reprise des terrains - Les emplacements dans lesquels auront lieu les inhumations dans les terrains communs ne seront repris qu'après la cinquième année. Les ossements et les dépouilles mortelles qui pourraient se trouver encore dans le terrain repris seront inhumés à l'ossuaire municipal, sans être laissés aux yeux du public. Les débris de cercueils seront aussitôt brûlés.

E X H U M A T I O N S

Demande d'exhumation - Aucune exhumation ou réinhumation, sauf celles ordonnées par l'Autorité Judiciaire ne peut avoir lieu sans autorisation spéciale. La demande devra être signée de la personne ou des personnes ayant actuellement le droit de fixer le lieu définitif de la sépulture.

Refus d'exhumation - Il y aurait lieu à refus si l'exhumation, étant donné les circonstances, était de nature à nuire à la santé publique. En cas de désaccord entre les parents, l'autorisation ne sera délivrée qu'après décision des Tribunaux.

Dates des exhumations - Les dates et heures des exhumations sont fixées par la Commune en tenant compte du désir des familles. Les exhumations seront opérées le matin aux heures fixées par le Conseil Municipal en présence des personnes ayant qualité pour y assister. Les exhumations restent soumises aux conditions du Décret qui prévoit certains détails suivant les cas de maladie contagieuse.

Exhumations et réinhumations en fosses communes - L'exhumation des corps déposés dans la fosse commune ne peut être autorisée que si la réinhumation doit avoir lieu dans un terrain concédé ou dans un caveau de famille ou si le corps ou les ossements exhumés doivent être transportés hors de la Commune. Sous aucun prétexte, il ne sera permis de réinhumer dans la fosse commune, un corps précédemment inhumé en terrain concédé.

LES TRAVAUX

Les travaux exécutés dans le cimetière soit par des marbriers soit par des maçons ou toute autre entreprise, devront être effectués dans les délais les plus courts.

De plus, il ne sera toléré aucun dépôt dans les allées du cimetière (sauf pendant la période des travaux). Aucun de ces travaux ne pourra être commencé sans une autorisation écrite de la Mairie.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier ce règlement, en cas de besoin.

Une petite fille rentre après la classe et demande d'un air plein de mystère : "Maman, tu connais la dernière?"

- Non, ma chérie !
- C'est moi"!

Une dame emmène son chat chez le vétérinaire. Après l'avoir examiné, ce dernier donne son diagnostic L'animal a le SIDA.

- Ce n'est pas possible, dit la dame, mon chat n'est pas sorti.
- Oh! que si c'est possible, répond le vétérinaire, il a dû manger un rat qui s'est fait prendre par une tapette.

Devinette : Savez-vous comment on peut transformer facilement un catholique en protestant ?

- Vous lui donnez un coup de pied au, il se retourne en protestant.

LES ELECTIONS A CHUZELLES

LES ELECTIONS CANTONALES A CHUZELLES

<u>1er tour 25 septembre</u>		<u>2e tour 2 octobre</u>	
Inscrits	1 038	Inscrits	1 038
Votants	421	Votants	431
Blancs ou nuls	8	Blancs ou nuls	16
Exprimés	413	Exprimés	415
<u>Ont obtenu</u>		<u>Ont obtenu</u>	
Eudeline	196	Eudeline	242
Imberton	144	Imberton	173
Desprès	44		
Maron	29		

=====

REFERENDUM DU 6 NOVEMBRE

Inscrits	1 041
Votants	380
Blancs ou nuls	38
Exprimés	342
OUI	295
NON	47

EMPLOYES COMMUNAUX

Nous avons le plaisir d'accueillir à la Mairie, Madame MARCARIAN en qualité d'AGENT de BUREAU à temps partiel. Elle a été sélectionnée parmi 13 candidats à la suite de tests qui l'ont classée favorablement.

Nommée à son poste par le Maire depuis le 18 octobre, nous lui souhaitons de bien s'adapter à son emploi et de rester de nombreuses années au service de notre Commune.

* * * * *

Depuis la rentrée de septembre, Madame POINGT qui était femme de service à la Mairie à temps partiel est devenue ASSISTANTE MATERNELLE à temps complet à l'école maternelle, suite à l'ouverture d'une troisième classe.

Nous ne doutons pas que les jeunes écoliers sauront apprécier son dévouement au service de notre école.

* * * * *

LA VIE SCOLAIRE

NOS ECOLES

Les effectifs de nos deux écoles sont en augmentation par rapport à l'année scolaire 1987/88 :

+ 27 à l'école maternelle

+ 7 à l'école élémentaire

Actuellement, ce sont donc 164 enfants (contre 130 l'an dernier) qui fréquentent nos écoles. Ils se répartissent comme suit :

Ecole Maternelle : Tél. 74.57.06.30 ; 87 élèves

Directrice : Mme COLLET classe des moyens

Adjointes : Mlle BAUDON classe des grands

Mme BOUE-BIGNE classe des petits

Ecole Elémentaire: Tél. 74.57.90.76 ; 77 élèves

Directeur : M. BONTE CM1 CM2

Adjoints : Mme DEMARD } travail à mi-temps

M. BRUN (CEL - CE2

Mme CANAL CP - CEL

Bienvenue aux nouveaux maîtres et maîtresses et bon travail à tous les écoliers.

* * * * *

- D'une part, il est rappelé aux parents qu'ils peuvent obtenir tous renseignements sur l'école et la scolarité de leurs enfants en s'adressant aux enseignants concernés.

- D'autre part, afin de prévoir aussi précisément que possible les effectifs pour la rentrée 1989, il est demandé aux parents de signaler dès maintenant, en Mairie, les enfants non encore scolarisés à CHUZELLES mais susceptibles de l'être à la rentrée 1989 ou dans les mois qui suivront.

Un imprimé spécial sera adressé aux familles récemment installées à CHUZELLES ou à celles qui, obtenant un permis de construire, habiteront prochainement la Commune. Il serait utile d'obtenir ces renseignements dans les tous premiers jours de janvier.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les parents ayant des enfants nés en 1987 et avant, non encore scolarisés à CHUZELLES et susceptibles de l'être à la rentrée 1989, sont priés de se présenter d'urgence en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat afin que puissent être prévus avec précision les effectifs de la prochaine rentrée scolaire.

HISTOIRES DROLES

Un vieillard très malade dit à sa femme :
"Tu as toujours été près de moi, Marguerite, dans les bons comme dans les mauvais jours. Quand j'ai perdu ma situation par exemple, tu étais à mes côtés ; quand la guerre a éclaté, j'ai été mobilisé et toi, tu t'es engagée comme infirmière pour rester avec moi ; comme ça, le jour où j'ai été blessé et que l'on m'a amputé d'une jambe, tu étais là à mon chevet. Puis ce fut la grande crise économique, nous avons tout perdu mais tu étais là. Aujourd'hui, me voilà malade comme un chien et tu es comme toujours à côté de moi. Eh bien, tu veux que je te dise, Marguerite ? Je finis par me demander si tu ne me portes pas un peu la guigné" !

DIVERS

DIVAGATION

Si votre chien est un bon compagnon, il peut également être un bon gardien. Aussi, plutôt que de causer des ennuis aux voisins en le lâchant seul pendant votre absence sortez donc le promener en rentrant.

De même, pensez à ceux qui ont le sommeil plus sensible que vous et qui sont importunés la nuit par ses aboiements répétés.

A travers son chien, c'est aussi le maître qui est jugé alors qu'il suffirait d'un tout petit effort pour que l'entourage soit respecté et que les plaintes en Mairie diminuent.

BENNE A VERRES

La récupération de verres, depuis le déplacement de la benne, donc pour ces 6 derniers mois, a produit la somme de 224 F. au profit de la recherche contre le cancer.

ORDURES MENAGERES

Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères est effectué tous les vendredis matins. Si le vendredi est un jour férié, la tournée est avancée au jeudi matin.

DECHARGE

Rappel : Tout chuzellois peut déverser du bon déblai (déchets de jardins, démolitions) dans la carrière aux jours d'ouverture entre 8 h. et 16 h.30. Il doit cependant au préalable se faire indiquer l'endroit du dépôt par le responsable de la carrière ou le chauffeur du tracto-pelle.

En dehors des jours et heures d'ouverture, il pourra le faire par dessus le mur prévu à cet effet mais non pas entre celui-ci et la voie publique comme cela arrive encore trop souvent.

Dans l'intérêt général, nous demandons à tout témoin d'une infraction de bien vouloir communiquer à la Mairie, l'identité des contrevenants et, ou, le numéro d'immatriculation de la voiture.

Les déblais non autorisés à la carrière peuvent être déposés à la décharge de Vienne sur simple présentation d'une pièce d'identité.

* * * * *

VITESSE

Sur la Commune, au fil des ans, l'aménagement des voies communales et départementales a permis de faciliter la circulation. Mais cela s'est traduit aussi par des vitesses trop souvent excessives qui mettent en danger, enfants, piétons et riverains.

Rappelez-vous que pour un gain éventuel de quelques minutes, on risque de perdre et de faire perdre plusieurs heures, voire beaucoup plus....

* * * * *

ETAT CIVIL

MARIAGES

WINCKLER

Eric Emmanuel Marie

et

DOITRAND

Sylvie Maryse

23 janvier

HYVERNAT

Hubert André Angelin

et

BIDAUD

Corinne Monique

19 mars

ROUSSON

Christian Jean Louis

et

DA COSTA

Eva Maria

2 avril

BASSI

Jean François André

et

FONVIEILLE

Agnès

4 juin

FONVIEILLE

Eric

et

BIGINI

Nathalie

4 juin

CHATAIN

Laurent Marie Michel

et

MAS

Véronique Marcelle

Flora Lucienne

11 juin

CAPARET

Antoine Manuel

et

BOUGAOUICHE

Linda

2 juillet

PERALES

Thierry

et

BOYER

Annie Corinne

9 juillet

DENOLLY

Pascal

et

ESCOFFIER

Laurence Marielle

16 juillet

LOMBARD

Patrick

et

FOURNIER

Monique Hélène

Armande

20 août

GARROUX

Norbert Christian François

et

MOMMESSIN

Catherine Marie

Jeanne

27 août

REVEYRAND

Michel Gabriel

et

BARRIER

Mauricette

3 septembre

DAVID

Denis

et

PEREZ

Michelle

10 septembre

BERRUYER

Thierry

et

DUCHAMP

Isabelle Nicole

Bernadette

24 septembre

NAISSANCES

GUIBAUD-RIBAUD
Angélique Thérèse Josette
née le 3 janvier à VIENNE

ALLAIN
Philippe Yves Auguste
né le 5 janvier à VIENNE

CHAPOTAT
Claire Elvire Angeline
née le 7 janv. à LYON 3°

BERTHIER
Bruno Cédric
né le 25 janv. VENISSIEUX

PLISSONNIER
Sophie Christelle Colette
née le 10 fév. VILLEURBANNE

HERDT
Alexandra Cécile Evelyne
née le 15 fév. à LYON 8°

CHAUDERON
Damien César
né le 3 mars VILLEURBANNE

MERLE
Benjamin Jean Pierre
né le 16 mars à BRON

MAESTRO
Laura Elodie
née le 17 mars Ste COLOMBE

GIRODON
Thierry Lucien
né le 18 mars à VIENNE

DELORME
Bruce Michel Nicolas
né le 17 avril Ste COLOMBE

COGNAT
Mathieu Charles
né le 11 mai Ste COLOMBE

DELSAUT
Lesly
née le 20 juin à VIENNE

NAVARRO
Lucie Nadège
née le 6 juil. VENISSIEUX

AUBRY
Anne Charlotte Pierrette
née le 8 juil. à BRON

MARTIN
Marlène Marie Géraldine
née le 12 juil. Ste COLOMBE

MASCRE
Florence Martine Pascale
née le 26 août à LYON 2°

MOLANO
Gwendoline
née le 5 oct. à Ste COLOMBE

REG' L

Romain

né le 18 octobre à LYON 3^e

ANDRÉ

Kév'n

né le 20 octobre à VENISSIEUX

WINCELES

Jacque Christine

née le 1^{er} novembre à VIENNE

* * * * *

DECES

MARTIN

René Emilien

décédé le 11 février à VIENNE
à l'âge de 74 ans

BOUCHU

Charles

décédé le 8 mars à CHUZELLES
à l'âge de 91 ans

DANADJIAN

Nicoghosse

décédé le 11 mars à VIENNE
à l'âge de 82 ans

BRUEL

Michel Edmond

décédé le 8 avril à VIENNE
à l'âge de 58 ans

MEYGRET

Francis Antoine

décédé le 10 octobre à CHUZELLES
à l'âge de 79 ans

SOULIER

Henri Pascal

décédé le 20 octobre à VIENNE
à l'âge de 52 ans

DERDERIAN

Khatchik

décédé le 23 novembre à VIENNE
à l'âge de 94 ans

PLANTIER

Jacques

décédé le 30 novembre à VIENNE
à l'âge de 24 ans

USES * FETES

CHU



INT

AN * BONNE

Bulletin tiré à 580 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque foyer de

CHUZELLES

DEPOT LEGAL

DECEMBRE 1988